



Pension alimentaire et droit de visite

Par **stpe**, le **22/01/2010** à **00:57**

Bonjour,

Une de mes ex compagne avec qui j'ai eu 2 enfants (non reconnu) veut me mettre au tribunal pour une demande de pension alimentaire et m'enlever tout droit de visites sur les enfants..

Le plus grand des enfants que j'ai avec va avoir 2 ans et je lui verse depuis une pension alimentaire en espèce tout comme je fais avec une autre de mes ex compagnes.

Cependant celle qui veut me mettre au tribunal ne dira surement pas que je lui ai versé compte tenu de notre mauvaise entente et du fait qu'elle ne l'a jamais déclaré a la caf et touché donc par la même l'asf.

Que puis je faire et comment prouver que je l'ai réellement aidé à subvenir aux besoins des enfants ?

Par **chris_idv**, le **22/01/2010** à **01:39**

Bonjour,

Avec des versements réalisés en espèces vous ne pourrez rien prouver.

A l'inverse depuis la vulgarisation des tests de paternité même si vous n'avez pas reconnu les 2 enfants que vous avez eu avec votre ex-compagne il vous sera difficile d'échapper à vos responsabilités.

Si en plus vous avez la chance de disposer de revenus confortables alors que la mère de vos enfants est au contraire plutôt démunie alors là le temps se gâte ...

Salutations,